BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le 18 NOV. 2026

ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE BOTLÉZAN DU 19 NOVEMBRE AU 07 DÉCEMBRE 2026 DE 08 H 00 à 18 H 00

Arrêté annulant/remplaçant l'arrêté 145/11-26

SG/RM 148 – 11/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue de Botlézan afin de permettre des travaux de coupe d'arbres au droit de la parcelle F2834, 3 rue de Botlézan,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée en alternat (panneaux B15/C18 ou feux tricolores) en fonction des besoins du chantier, rue de Botlézan, de 8 heures à 18 heures, du 19 novembre au 07 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise délimitée par les panneaux B15/C18.

ARTICLE 3 : La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par le demandeur.

ARTICLE 4 : Madame la cheffe de police municipale de Bégard est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- GPA,
- Le demandeur.

Par le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Le Maire

Olivier PICART

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)